



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2026.50

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6, R.123-12,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026.02.07 en date du 15 avril 2026 fixant à 12 le nombre des Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, dont 6 membres élus au sein du Conseil municipal et 6 membres nommés par le Maire,

Vu l'affichage en Mairie du 1^{er} avril au 16 avril 2026,

Vu la proposition faite par l'UDAF,

Vu les propositions faites par le Secours Catholique, l'Unité Locale de la Croix Rouge, l'association AVENIR APEI, l'Association ASA (Aide Scolaire et Alphabétisation) et l'association TONUS,

ARRÊTE

Article :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame TANGISINA Isabelle en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- Monsieur ROZANSKI Alain en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraitées (association TONUS) ;
- Madame SAMMOURI Abir en qualité de représentant des associations de personnes handicapées (association AVENIR APEI) ;
- Madame BOREL Christine en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Catholique) ;
- Monsieur POUDOU Philippe en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Unité Locale de la Croix Rouge) ;
- Madame CACLIN Françoise au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (présidente de l'ASA).

Article 2 :

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 11 mai 2026.



Le Maire

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Arrêté n° 2026.50 du 11 mai 2026

Notifié le :
TANGISINA Isabelle

Notifié le :
ROZANSKI Alain

Notifié le :
SAMMOURI Abir

Notifié le :
BOREL Christine

Notifié le :
POUDOU Philippe

Notifié le :
CACLIN Françoise

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260511-2026-50-AR
Date de réception préfecture : 12/05/2026